



Éviction conseil syndical copropriete

Par **Odilon62_**, le **16/10/2022 à 11:32**

Bonjour,
Je suis membre du conseil syndical de copropriété. J'ai reçu un recommandé pour un AG extraordinaire à une seule résolution qui est mon éviction de conseil syndical. Je ne sais rien passé avec les autres copropriétaires... Il n'y a pas de conflits d'intérêt ni de conflit tout court. Aucun motif n'est indiqué. Je n'ai absolument rien fait, ni rien à me reprocher...
Que faire ?
Qui va payer cette AG supplémentaire ?
Merci d'avance.
Cordialement.
Odilon

Par **yapasdequoi**, le **16/10/2022 à 13:36**

Bonjour,
Que faire ? y participer
Qui va payer ? Le demandeur de cette AG si c'est un copropriétaire individuel. Si c'est le conseil syndical ou le syndic, ce sont les copropriétaires.
Demandez des explications aux autres membres du CS.